

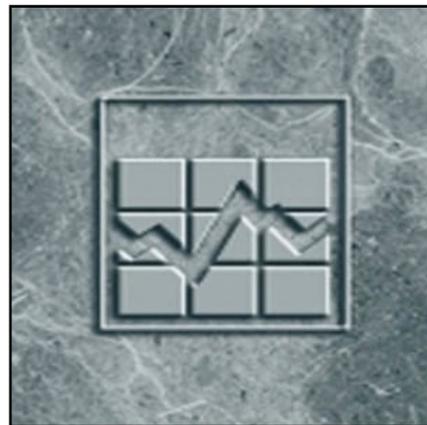
N° 75-513-X au catalogue — N° 001
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-23080-1

Produits de l'Enquête canadienne sur le revenu

Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012

par la Division de la statistique du revenu

Date de diffusion : le 10 décembre 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-513-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Introduction

Les gouvernements utilisent les statistiques sur le revenu pour élaborer des programmes de soutien au revenu et des services sociaux, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, l'assurance-emploi, les suppléments de revenu provinciaux et les prestations d'aide sociale.

Les chercheurs des secteurs privé et public, ainsi que les universitaires, utilisent aussi les données sur le revenu, le faible revenu, l'inégalité du revenu et les gains des enquêtes sur le revenu pour étudier les marchés du travail, les tendances de l'industrie et les changements dans la situation des familles.

Depuis l'année de référence 2012, des données annuelles sur le revenu des particuliers et des familles sont produites par l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). L'ECR est une nouvelle enquête transversale visant à fournir des renseignements sur le revenu et les sources de revenu des Canadiens, de même que sur leurs caractéristiques personnelles et celles de leur ménage.

L'ECR produit, dans une large mesure, les mêmes statistiques que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont les dernières données sur le revenu portaient sur l'année de référence 2011. Avant l'avènement de l'EDTR, les données sur le revenu provenaient de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)¹.

L'Enquête canadienne sur le revenu de 2012 fait appel à une méthodologie différente de celle utilisée pour l'EDTR. Des comparaisons de l'ECR et de l'EDTR révèlent des différences dans les estimations entre 2011 et 2012 qui sont attribuables aux méthodes différentes des deux enquêtes, plutôt qu'à un véritable changement dans les caractéristiques de la population.

Statistique Canada diffusera les résultats de l'ECR de 2013 en juillet 2015. Il s'agira d'une première étape en vue de la production d'une nouvelle série sur le revenu à partir des données de l'ECR.

Comme les statistiques annuelles sur le revenu sont plus utiles lorsque des comparaisons peuvent être faites au fil du temps, d'ici décembre 2015, Statistique Canada diffusera une série révisée de statistiques sur le revenu, permettant ainsi la comparaison des données de 2012 et de 2013 avec celles des années précédentes.

Jusqu'à ce que des séries chronologiques révisées soient produites et analysées dans le but de les rendre aussi comparables que possible aux résultats actuels de l'ECR, les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu ne devraient pas être comparés à ceux tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ou d'autres enquêtes précédentes sur le revenu.

Il est approprié de comparer les résultats de diverses sous-populations de l'ECR, comme les résultats de provinces ou de groupes démographiques différents.

La présente note vise à décrire la méthodologie de l'ECR, ainsi que les principales différences dans les objectifs, la méthodologie et les questionnaires de l'ECR et de l'EDTR. Au besoin, on compare les indicateurs de la qualité des données.

Méthodologie de l'ECR

L'ECR est un supplément annuel de l'Enquête sur la population active (EPA), dont la première collecte a été effectuée en 2013 pour l'année de référence 2012. Pendant quatre mois consécutifs, les répondants de l'EPA qui en étaient à leur dernier mois de collecte ont été sélectionnés pour l'ECR. L'ECR est un supplément direct de l'EPA, ce qui signifie qu'elle comprend une brève interview, menée peu après celle de l'EPA.

Afin de réduire le fardeau pour les répondants et d'améliorer l'exactitude des données, on ne pose pas de questions aux répondants concernant tous les aspects de leur revenu dans l'ECR. On recueille plutôt ces données à partir des dossiers fiscaux. Les répondants de l'ECR sont informés de ces plans pendant l'interview, une pratique que l'on appelle remplacement éclairé. Par conséquent, un nombre limité de questions liées au revenu a été posé aux répondants, de même que d'autres questions sur des sujets connexes comme le logement et l'incapacité.

1. Il existe un certain nombre d'autres enquêtes auprès des ménages et programmes statistiques qui recueillent et fournissent des données sur le revenu à Statistique Canada. Il s'agit notamment du fichier sur la famille T1, de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et précédemment du Recensement de la population, ainsi que des enquêtes comme l'Enquête sur la sécurité financière et l'Étude longitudinale et internationale des adultes. Ces programmes d'enquête peuvent recueillir des données sur le revenu directement auprès des répondants, au moyen de questionnaires, ou à partir des déclarations de revenu. Il existe des différences entre les diverses sources de données au chapitre des méthodologies, des questions et des sources de données proprement dites.

Ces données d'interview sont combinées avec les données de l'EPA, ainsi qu'avec celles obtenues des dossiers fiscaux des répondants, afin de produire des estimations du revenu pour les particuliers et les familles.

Contrairement à l'EPA, l'ECR est une enquête à participation volontaire, ce qui signifie que certains répondants de l'EPA peuvent choisir de ne pas participer à l'ECR. Au total, on a recueilli des données pour des Canadiens vivant dans 25 536 ménages lors de l'ECR de 2012.

La population cible de l'ECR comprend toutes les personnes vivant au Canada, sauf les résidents des territoires, les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et les résidents à temps plein d'établissements. Les données de l'ECR sont recueillies auprès de tous les membres du ménage âgés de 16 ans et plus.

Différences entre l'ECR et l'EDTR

Objectifs de l'enquête

L'objectif de l'ECR est de produire des statistiques annuelles sur le revenu de la population canadienne. Comme la plupart des enquêtes, l'ECR est une enquête transversale, dans laquelle les répondants sont interviewés une fois seulement et de nouveaux répondants sont sélectionnés et interviewés chaque année.

Comme l'ECR, l'EDTR avait pour objectif de produire des statistiques annuelles sur le revenu. L'EDTR avait aussi un autre objectif, soit de répondre à une vaste gamme de questions de recherche, par exemple : comment la situation économique des personnes et des familles change-t-elle au fil du temps en fonction des changements touchant leur travail rémunéré, la constitution de leur famille, les paiements de transfert gouvernementaux ou d'autres facteurs? Pour fournir les données servant à répondre aux questions complexes de ce type, les mêmes répondants étaient interviewés chaque année pendant une période de six ans dans le cadre de l'EDTR. Ce type d'enquête est appelé enquête longitudinale.

Comme il fallait répondre à la fois à des objectifs transversaux et longitudinaux, l'EDTR comportait un plan méthodologique plus complexe que celui de l'ECR. Le fait que l'ECR comporte un seul objectif et un plan transversal simple constitue un avantage pour la production d'estimations annuelles. Certaines des différences majeures entre les méthodologies sont abordées dans les sections qui suivent.

Conception et collecte

L'EDTR et l'ECR utilisent l'échantillon de l'EPA comme base de sondage. En tant que supplément direct de l'EPA, l'ECR est menée peu après l'interview de l'EPA.

L'EDTR, quant à elle, était une enquête autonome, et les répondants étaient contactés plusieurs mois après leur dernière interview de l'EPA, puis contactés à nouveau pour une nouvelle interview chaque année, pendant six ans au total.

Dans le cadre de l'EDTR, on sélectionnait un nouveau groupe de répondants tous les trois ans, ce qui fait qu'à tout moment, la moitié de l'échantillon était relativement nouveau. Néanmoins, dans toute enquête longitudinale, il y a de l'attrition, c'est-à-dire la tendance pour les répondants des enquêtes longitudinales de laisser tomber l'enquête au fil du temps. L'attrition peut être causée par des difficultés à communiquer à nouveau avec les répondants année après année ou par la lassitude des répondants. Elle a pu faire en sorte que l'EDTR soit moins représentative de la population canadienne que le plan transversal de l'ECR.

Le plan longitudinal a aussi fait en sorte qu'il y avait une représentation moindre des immigrants récents dans l'EDTR, spécifiquement ceux qui sont arrivés entre le moment où l'échantillon a été sélectionné et la tenue de l'interview. Cette caractéristique de l'EDTR n'est pas présente dans l'ECR.

Les différences au chapitre de la conception et de la collecte entre l'ECR et l'EDTR signifient qu'il est impossible d'obtenir des taux de réponse finaux qui soient comparables. Mais il est possible de comparer des taux de réponse « de collecte », lesquels représentent la proportion des ménages dans l'échantillon pour qui des réponses ont été obtenues pour au moins une personne dans le ménage. Ce taux pourrait être vu comme un indicateur de la capacité de Statistique Canada de contacter les répondants visés, de même que la volonté de ces répondants

de participer à l'enquête. Le taux de réponse de collecte de l'ECR était de 76,4 %, comparativement à 69,4 % pour les nouveaux répondants de l'EDTR en 2011².

Remplacement éclairé du revenu

La méthode de collecte de données sur le revenu a différé entre les deux enquêtes. Les répondants à l'ECR ont été informés pendant l'interview que l'on prévoyait combiner leurs données d'enquête avec leurs données fiscales, une pratique qui est appelée remplacement éclairé. Comme on utilise les données des dossiers fiscaux plus fréquemment, le nombre de questions liées au revenu posées aux répondants est limité³.

Dans l'EDTR, on demandait aux répondants la permission de coupler leurs données avec leurs dossiers de l'impôt sur le revenu. En l'absence de permission, on recueillait les données sur le revenu directement auprès des répondants de l'enquête, au moyen de questions.

L'approche utilisée dans l'ECR donne lieu à un fardeau de réponse réduit et améliore l'exactitude des données. Les différences dans ces stratégies signifient qu'en 2012, des données fiscales ont été utilisées dans 89,0 % des cas, comparativement à 83,4 % en 2011, 81,5 % en 2010 et 79,3 % en 2009.

Autres éléments de contenu et concepts

Comme c'est le cas pour les autres suppléments directs de l'EPA, la longueur de l'interview de l'ECR est limitée. Par conséquent, certaines questions qui étaient posées dans l'EDTR ont dû être modifiées ou abandonnées complètement dans l'ECR. Cependant, des variables clés telles que l'âge, le niveau de scolarité, la structure familiale et les caractéristiques de l'emploi principal proviennent directement de la portion EPA de l'interview, de sorte que la nouvelle ECR peut mettre l'accent sur la collecte des données nécessaires pour produire des estimations de qualité du revenu.

Certaines des principales différences au chapitre du contenu ou des concepts entre l'ECR et l'EDTR figurent ci-après :

- Dans l'ECR, l'« emploi principal » signifie l'emploi principal pendant la semaine précédant l'interview, tandis que dans l'EDTR, l'emploi principal avait trait à l'emploi principal pendant l'année de référence.
- Dans le cadre de l'ECR, on obtient les variables de l'activité annuelle sur le marché du travail au moyen de questions différentes de celles de l'EDTR.
- La majeure partie du contenu relatif au logement est similaire entre l'EDTR et l'ECR. Toutefois, comme les données sur les locataires proviennent de la composante loyer de l'EPA, les questions relatives aux logements subventionnés sont différentes.
- L'ECR dépend des données de l'EPA pour déterminer les types de familles, ce qui, dans certains cas, ne permet pas la même précision que celle de l'EDTR.

Imputation du revenu

Les processus d'imputation dépendent de la connaissance de certaines caractéristiques des répondants qui peuvent être utilisées pour estimer d'autres caractéristiques manquantes en raison de la non-réponse. L'ECR a été conçue pour utiliser des données administratives comme source principale de données sur le revenu, ce qui fait qu'une moins grande imputation est nécessaire. Dans l'ECR de 2012, les données sur le revenu ont été complètement ou partiellement imputées pour les répondants dans 12,3 % des cas. Dans l'EDTR de 2011, les données sur le revenu ont été complètement ou partiellement imputées dans 21,2 % des cas.

Lorsqu'une imputation était requise, l'imputation du revenu a généralement suivi la même stratégie, tant dans l'ECR que dans l'EDTR, avec quelques différences. Par exemple, l'imputation des données sur l'assurance-emploi, l'assistance sociale et les indemnités pour accidents de travail a été traitée différemment dans les deux enquêtes. Dans l'EDTR, on a demandé aux répondants s'ils avaient eu l'une ou l'autre de ces trois sources de revenu. Dans l'affirmative, une valeur non nulle a été imputée dans le cas des enregistrements affichant une valeur fiscale de zéro pour ces sources. Pour l'ECR, on a posé des questions aux répondants uniquement au sujet de l'aide

2. Ce taux fait référence à la première collecte du panel 7 de l'EDTR.

3. En fait, ce changement a été mis en œuvre lorsque de nouveaux groupes de renouvellement se sont ajoutés à l'EDTR pour l'année de référence de 2011.

sociale et, par conséquent, l'imputation a été effectuée uniquement à cet égard. Dans l'ECR, les valeurs pour l'assurance-emploi et les indemnités pour accidents de travail ont été tirées exclusivement des données fiscales.

Pondération

En raison de la nature longitudinale de l'EDTR, une stratégie de pondération plus complexe était nécessaire. Deux domaines dans lesquels les étapes de pondération étaient différentes entre les deux enquêtes sont ceux de l'ajustement pour la non-réponse et du calage.

Dans l'ajustement pour la non-réponse, les poids des répondants sont ajustés à partir des données recueillies auprès des non-répondants. L'EDTR et l'ECR ont toutes deux utilisé des données recueillies pendant l'interview de l'EPA pour l'ajustement pour la non-réponse. Certaines différences ont découlé du fait que : 1) pour l'EDTR, les données de l'interview de l'EPA étaient moins à jour que pour l'ECR, et 2) l'EDTR a utilisé aussi certaines parodonnées (données recueillies pendant la période de collecte de l'EDTR concernant les non-répondants), qui n'étaient pas disponibles pour l'ECR.

Au moment du calage, les poids sont corrigés afin que les estimations pondérées de l'enquête correspondent aux estimations d'autres sources fiables. Certaines améliorations de la méthode de calage ont été adoptées avec le nouveau plan de l'ECR, faisant en sorte que les totaux de population pondérés de l'ECR correspondent davantage aux totaux provenant d'autres sources, notamment le Recensement⁴. Par exemple, le calage en fonction du nombre de ménages comptant trois personnes ou plus a été adopté pour l'ECR, ainsi que le calage en fonction de la population totale pour Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Parmi les indicateurs importants de la qualité d'une enquête figure le taux de glissement. Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (estimations postcensitaires de la population) et les chiffres d'échantillons pondérés. En 2012, l'ECR a couvert 90,6 % de sa population cible, comparativement à 87,4 % pour l'EDTR en 2011.

Sommaire

L'Enquête canadienne sur le revenu, dont les données sont disponibles pour la première fois pour l'année de référence 2012, permet de produire des statistiques annuelles de grande qualité sur le revenu des particuliers et des familles, au moyen d'une méthodologie robuste. Les statistiques disponibles à partir de l'ECR comprennent les statistiques les plus utilisées et consultées sur le revenu annuel, aux niveaux national, provincial et de la région métropolitaine de recensement, par exemple :

- revenu du marché, revenu total et revenu après impôt des familles économiques, des familles de recensement et des ménages;
- revenu provenant des transferts gouvernementaux, provinciaux et fédéraux;
- impôts fédéral et provinciaux versés;
- statistiques sur le faible revenu selon la MFR, les SFR et les seuils fondés sur la MPC⁵;
- gains des particuliers provenant du marché du travail.

L'ECR comporte de nombreuses statistiques similaires à celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont les dernières données sur le revenu concernaient l'année de référence 2011.

Le présent document visait à décrire certaines des différences méthodologiques clés entre l'ECR et l'EDTR que les utilisateurs devraient connaître lorsqu'ils utilisent les nouvelles données. Comme les statistiques annuelles sur le revenu sont plus utiles lorsque des comparaisons peuvent être faites au fil du temps, d'ici décembre 2015, Statistique Canada diffusera une série révisée de statistiques sur le revenu, permettant ainsi la comparaison des données de 2012 et de 2013 avec celles des années précédentes.

Jusqu'à ce que des séries chronologiques révisées soient produites et analysées dans le but de les rendre aussi comparables que possible aux résultats actuels de l'ECR, les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu ne devraient pas être comparés à ceux tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ou d'autres enquêtes précédentes sur le revenu.

4. Cette amélioration du calage aurait été introduite dans l'EDTR si l'enquête s'était poursuivie.

5. MFR : mesure du faible revenu. SFR : seuils de faible revenu. MPC : mesure fondée sur un panier de consommation.